

Périgueux, le 7 décembre 2023

Bureau DRH
Actes collectifs

Affaire suivie par :
Marie LASPEYRES
Tél : 05.53.02.84.85
Mél : 24.gestcopu@ac-bordeaux.fr

20 rue Alfred de Musset
CS 10013
24054 PERIGUEUX CEDEX

L'inspectrice d'académie, directrice académique
des services de l'éducation nationale de la Dordogne
à

Mesdames et messieurs les enseignants
du 1^{er} degré public
s/c de
Mesdames et messieurs les inspecteurs
de l'éducation nationale

Objet : Recueil de candidatures aux stages de préparation au CAPPEI
Année scolaire 2024-2025

Références : Décret n°2017-169 du 10 février 2017 relatif au CAPPEI
Arrêté du 10 février 2017 relatif à l'organisation de la formation professionnelle spécialisée à l'intention des
enseignants.

Je vous prie de trouver ci-joint le dossier de candidature pour un départ en stage CAPPEI.

Les candidatures sont recensées afin de pouvoir disposer d'un vivier de personnels qualifiés. Pour autant, au titre de l'année scolaire 2024-2025, les départs effectifs en formation feront l'objet d'un examen ultérieur sur la base des besoins existants, du coût des formations, de la problématique du remplacement et de l'obtention d'un poste correspondant à l'option demandée.

Conditions exigées :

- être instituteur ou professeur des écoles titulaire de l'enseignement public ;
- s'engager à exercer sur un poste correspondant à l'option préparée ;
- suivre l'intégralité des regroupements de formation à temps plein ;
- se présenter aux épreuves du CAPPEI.

L'examen des candidatures s'appuiera sur :

- l'avis émis par l'IEN de la circonscription dans le dossier de candidature qui devra être complété et retourné, par voie électronique, à l'IEN de votre circonscription ainsi qu'à l'IEN-ASH Ecole inclusive à 24.sei@ac-bordeaux.fr avant le jeudi 18 janvier 2024, délai de rigueur.
- l'avis de la commission départementale après entretien avec chaque candidat. Cette commission est composée de l'inspecteur d'académie, directeur académique des services de l'éducation nationale ou son représentant, de l'IEN-ASH Ecole Inclusive et d'un enseignant spécialisé titulaire.

Seront également pris en compte les critères suivants :

1. l'exercice actuel d'enseignant faisant fonction dans l'option choisie pour le départ en formation;
2. l'exercice actuel d'enseignant en poste dans une autre option.

Pour tout renseignement, il est possible de contacter Monsieur VEYSSIERE (IEN-Ecole Inclusive) et/ou participer à la **réunion d'information** qui se tiendra à la DSDEN à Périgueux le jeudi 11 janvier 2024 de 17h30 à 18h30.

Merci d'envoyer obligatoirement l'intention de participer à la réunion d'information ainsi que votre adresse mail professionnelle pour le lundi 8 janvier 2024 à 24.sei@ac-bordeaux.fr


Nathalie MALABRE